



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 69355

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les problèmes liés à l'introduction de l'euro dans la télétransmission Sésam-Vitale, qui est le système par lequel les praticiens transmettent aux caisses les feuilles de soins électroniques. Les médecins ont bénéficié d'une aide à l'informatisation dans le cadre du fonds de modernisation et plus de la moitié des médecins libéraux pratiquent la télétransmission. Or, l'arrivée imminente de l'euro leur impose actuellement de faire évoluer leur système de télétransmission, ce qui les conduit concrètement à acquérir une mise à jour de leur logiciel de télétransmission agréée au cahier des charges et à mettre en conformité le logiciel propre au lecteur de cartes. Or, selon plusieurs sources, y compris officielles, il apparaît que le passage à l'euro risque d'entraîner une baisse sensible du nombre de médecins télétransmetteurs et de mettre, par là même, un sérieux coup de frein au déploiement de la télétransmission. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour pallier les obstacles, à la fois financiers et techniques, auxquels se heurtent les professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69355

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6712